

Déclaration de principes et d'engagement du Forum d'Action pour la Microfinance en Afrique

Préambule

Nous, soussignés, affirmons par les présentes partager la vision, les convictions et les objectifs du Forum d'Action pour la Microfinance en Afrique (AMAF). Nous nous engageons à soutenir l'économie et l'autonomie financière et sociale des personnes à faible revenu en Afrique et à veiller à ce que :

- la perspective africaine soit l'élément moteur du développement en Afrique ;
- la croissance économique africaine se traduise par une amélioration du bien-être économique et social des pauvres ;
- le fossé soit considérablement réduit entre les plus de 300 millions de pauvres économiquement actifs et les moins de 20 millions qui ont actuellement accès aux services de microfinance ;
- les services financiers et non financiers existants soient adaptés aux besoins des personnes à faible revenu et contribuent plus efficacement à la création d'activités et d'emplois qui leur soient destinés, aux femmes et aux jeunes en particulier ;
- les innovations et les réalisations des institutions de microfinance africaines soient plus visibles et reconnues sur le continent et à l'échelle mondiale ;
- la responsabilité des ressources mobilisées et investies au nom des pauvres d'Afrique soit mieux définie et assumée.

Vision

Notre vision est le développement de solutions de microfinance efficaces, ancrées dans les réalités du continent africain et qui procurent des avantages économiques et sociaux durables aux particuliers et aux familles à faible revenu en Afrique. Nous voulons créer un forum qui encouragera des approches plus responsables du développement de la microfinance. Nous nous engageons à contribuer à mobiliser des ressources pour servir les objectifs du forum.

Définition de la microfinance

Notre définition sommaire de la microfinance se résume à des services financiers qui permettent aux particuliers et aux familles à faible revenu en Afrique d'être économiquement productifs, de prendre en charge leur cycle de vie et les besoins en consommation de leur foyer, de se protéger et de protéger leur activité contre les risques.

Nous sommes convaincus que :

1. les personnes à faible revenu en Afrique ont besoin de services financiers pour démarrer et faire prospérer leur activité, se constituer un fonds de roulement et acquérir des actifs productifs. Il leur faut des moyens sûrs et accessibles de cumuler un capital pour l'avenir de leur famille et pour leur activité. Il leur faut des produits qui leur permettent d'améliorer leur niveau de vie et d'accéder à des services éducatifs et de santé adéquats. Il leur faut des produits qui les protègent des conséquences d'un mauvais état de santé, d'un décès ou d'une catastrophe.
2. Les services de microfinance doivent cibler les femmes, les jeunes et les handicapés en particulier, les plus marginalisés et les plus affectés par la pauvreté.

3. Les services financiers doivent être accessibles et abordables pour les personnes à faible revenu des zones rurales, périurbaines et urbaines, et d'autres zones reculées.
4. les personnes à faible revenu en Afrique doivent disposer d'un choix d'institutions et de canaux de distribution qui leur permettront de répondre à leurs divers besoins financiers, notamment :
 - des canaux de groupe, pour particuliers et reposant sur la technologie ;
 - des institutions réglementées et déréglementées, communautaires et fondées sur l'association de membres ;
 - de banques commerciales traditionnelles, d'institutions spécialisées dans la microfinance, de coopératives d'épargne et de crédit, d'institutions de financement du logement, de compagnies d'assurance et de sociétés de transfert de fonds.
5. les personnes à faible revenu ont droit à une information pleine et entière sur les coûts et conditions des services financiers, afin qu'elles puissent prendre des décisions informées sur la réponse à apporter à leurs besoins financiers.

Nous exhortons les institutions qui fournissent des services financiers aux personnes à faible revenu à développer des systèmes et des procédures qui leur permettent de connaître leur clientèle et de comprendre ses besoins. Nous recommandons aux prestataires de services de microfinance de s'abstenir de toute pratique prédatrice qui aboutirait au surendettement des personnes à faible revenu, à la perte de leur dignité et de leurs actifs, et qui les maintiendrait dans la spirale de l'appauvrissement.

Nous pensons que les institutions qui s'efforcent de répondre aux besoins financiers des personnes à faible revenu en Afrique devraient développer des capacités qui leur permettent d'innover, d'être efficaces et rentables tout en élargissant leur déploiement aux centaines de millions de personnes qui ont besoin de leurs services.

Modes de fonctionnement

Nous convenons de travailler ensemble en tant que groupe bénévole de réflexion et de pression. Nos compétences nationales régionales et mondiales se compléteront pour constituer un forum qui fera la promotion de solutions responsables et efficaces au développement de la microfinance. Nous rechercherons et préconiserons de meilleures façons de développer l'autonomisation économique, financière et sociale de notre clientèle.

En tant que groupe bénévole, nous serons à l'affût des opportunités fournies par nos institutions et la structure institutionnelle de nos partenaires stratégiques pour soutenir la réalisation de nos objectifs. Nous nous engageons néanmoins à titre individuel à contribuer aux ressources qui feront progresser les objectifs de notre mouvement et à les mobiliser. Notre engagement inclut, dans la mesure du possible, une contribution en termes de temps, de matériel et de finance, ainsi qu'un soutien à la mobilisation de ressources fournies par des partenaires qui partagent notre vision et nos convictions.

Dans la poursuite de nos objectifs et de notre vision, nous rechercherons d'autres responsables africains partageant nos convictions et les inciterons à rejoindre notre mouvement. Nous nous efforcerons également de renforcer et de compléter d'autres initiatives régionales qui contribuent à l'intégration économique et sociale des Africains.

Leadership

À une date qui reste à préciser, l'AMAF choisira un/une Président(e) qui représentera le Forum au besoin dans ses activités. Il/elle sera en charge de :

- la coordination du forum ;
- la diffusion de l'information ;
- la coordination du recrutement des membres.

Le mandat de la présidence sera limité à un an et renouvelable pour une autre année, au-delà de laquelle il ne pourra être renouvelé avant deux ans.

Adhésion

Il est convenu aux présentes que le nombre total de membres de l'AMAF n'excédera à aucun moment 30 (trente) personnes.

Des membres supplémentaires pourront toutefois être proposés au Forum par d'autres membres, sur soumission d'un curriculum vitae d'une page au Président. Tout recrutement d'un nouveau membre dépendra des compétences déjà représentées par les membres existants, de l'équilibre régional, de la répartition des sexes, de la disponibilité et de l'engagement envers la vision.

Les nouveaux membres seront approuvés par un vote à la majorité des membres existants, coordonné par le/la Président(e), selon les critères convenus ci-dessus.

Résiliation de l'adhésion d'un membre

Les membres sont libres de quitter l'AMAF quand ils le souhaitent.

Par le biais de sa Présidente, l'AMAF se réserve le droit de résilier l'adhésion d'un membre s'il cesse d'être actif et de contribuer aux objectifs du Forum.

Partenariats

Nous nous efforcerons de temps à autre de conclure des partenariats et de tisser des liens avec des organisations, pour la mise en œuvre d'initiatives spécifiques.

Signataires

En apposant notre signature sur cette Déclaration de principes et d'engagement, vous affirmons agir à titre individuel et ne représenter d'aucune manière nos organisations respectives, dans la mesure où il est entendu que nous rechercherons le soutien de nos organisations respectives pour renforcer nos contributions à l'AMAF.

A signé cet en date du2007

#	Nom	Qualité	Signature
1	M. Fouad Abdelmoumni	Maroc (Al Amana)	
2	Dr Wolday Amha	Éthiopie (AEMFI)	
3	Mme Mariama Ashcroft	Gambie (WWB)	
4	M. René Azokli	Bénin (PADME)	

5	M. David Baguma	Ouganda (AMFIU)
6	Prof. Gerhard Coetzee	Afrique du Sud (Université de Pretoria)
7	M. Godwin Ehigiamusoe	Nigeria (LAPO)
8	Mme Dédé Ekoué	Togo (UNDP)
9	M. Éric Ekue	Togo (BCEAO)
10	M. Late Lawson Lartego	Togo (Care USA)
11	Mme Mandas Marikanda	Zimbabwe (ZAMFI)
12	M. Tafsir Amadou MBAYE	Sénégal (Ministère des petites et moyennes entreprises)
13	Mme Mary Nandazi	Zambie (AFRACA)
14	M. René Abuou Nguessan	Côte d'Ivoire (AFMIN)
15	Mme Lydia Ochieng-Obbo	Ouganda (UFT)
16	M. Rasmane Ouedraogo	Burkina Faso
17	Dr Jennifer Riria	Kenya (KWFT), Présidente de l'AMAF
18	Mme Chantal Uwimana	Burundi, (Trust Africa,)
19	Mme Ida Wanendeya	Ouganda (UFT)
20	M. Clément Wonou	Togo (UNDP)